

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 14 (1876)
Heft: 35

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183867>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un employé de l'autorité municipale remarquait l'autre jour, pour la première fois, une vieille barrière au bord d'une de nos promenades.

— Cette histoire a bien vilaine façon là, dit-il en frappant avec sa canne sur le bois vermoulu.

— Ah! monsieur, lui fait observer un promeneur, c'est pour éviter que les enfants tombent là-bas.

— Tombent là-bas ! Hum... Oui, je comprends, mais c'est très laid, et quand les enfants seront grands nous ferons enlever cela.

Le verbe tirer.

Tirer. — Demandez aux chevaux venant d'Ouchy ce qu'ils en pensent.

Tirer — son épingle du jeu. — Opération ~~en~~ usage chez les malins aux dépens des naïfs.

Tirer — l'épée. — Science qui rend en général les gamins très insupportables et les maîtres d'armes fort patients.

Tirer — quelqu'un de la misère. — Voyons, franchement, est-ce que ça se voit tous les jours?

Tirer — à poudre. — Histoire de faire du bruit, en attendant qu'on se fasse du mal.

Tirer — à vue. — Une des dix mille manières inventées pour user du papier timbré pour le plus grand bonheur des gouvernements.

Tirer — à la loterie. — On sait bien celui qui gagne ; on ne connaît pas tous ceux qui perdent.

Tirer — à vingt mille exemplaires. — C'est le *Conteur vaudois* qui ne demande pas mieux.

Tirer — un plan. — Pour plus amples explications s'adresser à M. de Moltke et pas à M. Trouchu.

Tirer — la couverture à soi. — Ce qui se fait en général entre bons petits camarades.

Tirer — les marrons du feu. — Faire percer le St-Gothard par la Suisse.

Tirer — la révérence. — Ce que nous avons l'honneur, Mesdames et Messieurs, de faire en ce moment.

cier, disait à son ancien collègue B. : Je suis vraiment très embarrassé sur le choix du texte à développer devant un pareil auditoire.

« Le choix d'un texte te donne du souci ? s'écria B., hélas, rien n'est plus facile. Tiens, veux-tu faire le plus grand bonheur de ces misérables, arrête-toi sur ce simple passage de l'Evangile : *Heurtez et on vous ouvrira.* »

Un de ces nobles paresseux qui cherchent constamment de l'ouvrage avec l'espoir de n'en point trouver, se faisait reconduire très fréquemment dans sa commune, par la gendarmerie, pour cause de vagabondage. Il ne manquait jamais d'être persiflé par quelques jeunes garçons du village de L**. Le fait s'est présenté tout dernièrement encore ; l'un d'eux lui cria : « Hé ! dis-moi, tu aimes donc bien la compagnie des gendarmes que tu fais si souvent route avec eux. »

— Cela m'est nécessaire pour passer votre village, répondit le vagabond, car je suis porteur d'un group.

Un cordonnier d'un village de Lavaux entretenait depuis quelques années des relations si fraternelles et si suivies avec Bacchus, que les modestes ressources de sa famille en souffraient gravement depuis quelques années.

Sur les plaintes de ses parents une décision du préfet intervint et les pintes et cabarets lui furent formellement interdits.

Cette mesure fut une rude épreuve pour le pauvre diable, tout à coup privé du petit blanc.

Altéré outre mesure par ces chaleurs caniculaires, il se rendit l'autre jour à la cuisine de l'auberge :

— Henriette baillé mé vâi vit'onna chopine.

— Oh ! ne pu pas ; te sâ prâu que cein m'est défeindu.

— Stépllié ! nion ne lo sara.

— Rein, rein de cein, ne vu pas !...

— Eh bin laisse lo mé pire niellia ! !

Un monsieur qui demeure à plus d'une lieue de la capitale vient malgré cela passer très fréquemment ses soirées dans un café de Lausanne, où il reste quelquefois fort tard, retenu par la conversation de nombreux amis. Puis, qu'il vente ou qu'il neige, il se met gaiement en route pour regagner son logis.

— C'est étonnant, lui disions-nous l'autre jour, que vous rentriez si tard chez vous ; ce n'est pourtant pas très prudent de se mettre en route, tout seul, à une heure aussi avancée de la nuit.

— Je préfère, répond-il, voyager à minuit, une heure du matin, qu'à 10 ou 11 heures du soir ; on court beaucoup moins de dangers ; car à ces heures-là les mauvais gueux ont perdu patience et sont rentrés chez eux.

On nous raconte un incident assez comique qui se serait passé au Pénitencier et aurait beaucoup amusé les employés de cet établissement. Dimanche dernier, lorsque les cellules furent ouvertes pour le service divin, un détenu, condamné à 20 ans de prison et qui n'en a encore subi que trois, refusa énergiquement de se rendre à la chapelle, malgré les instances réitérées de ses gardiens. Pressé de questions sur les motifs de cette détermination et gardant obstinément le silence, on le menaça d'une punition. Il finit dès lors par avouer qu'après y avoir mûrement réfléchi, il s'était décidé à passer à l'église libre. La liberté de conscience devant être partout respectée, on n'insista pas.

Un joli mot, qui trouve ici sa place. Le pasteur T. qui devait prêcher pour la première fois au Péniten-